

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: polymère

Utilisation appropriée: polymère, uniquement pour une transformation industrielle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de :polybutylène térephtalate (PBT), copolymère de styrène-acrylonitrile, Copolymère d'acrylate de butyle, styrène, acrylonitrile, polyéthylène téréphtalate (PET) additifs, charges

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Après inhalation:

En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Les brûlures provoquées par du produit fondu doivent être traitées en clinique.

Après contact avec les yeux:

Après contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 Minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. En cas de malaises : Secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Température limite: > 300 °C

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, tétrahydrofurane, acrylonitrile, styrène, 2-phénylpropène, acrylate de n-butyle

Conseil: L'apparition d'autres produits d'oxydation et de décomposition dépend des conditions de l'incendie. Dans des conditions données de combustion, des traces d'autres substances toxiques ne peuvent être exclues

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures particulières nécessaires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures particulières nécessaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Pour de grandes quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Résidus: Ramasser par un moyen mécanique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs. Pour le traitement thermique et/ou l'usinage, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), Polyéthylène haute densité (PEHD), aluminium, acier au carbone (acier)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Évitez la formation de poussière; la poussière du produit peut former un mélange explosif avec l'air.

Stabilité de stockage:

Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

En cas de transformation correcte et de mesures adaptées à une bonne aération, on peut admettre que les valeurs limites ne seront pas atteintes.

100-42-5: styrène

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 100 mg/m3; 23,3 ppm VLE (FR) 200 mg/m3; 46,6 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VLE (FR) 200 mg/m3; 46,6 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement contraignant

VME 100 mg/m3; 23,3 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau. VLE (FR) 200 mg/m3; 46,6 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

VME 100 mg/m3; 23,3 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes

98-83-9: 2-phénylpropène

VLE 492 mg/m3; 100 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 246 mg/m3; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 123 mg/m3; 25 ppm VLE (FR) 492 mg/m3; 100 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 246 mg/m3; 50 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement:

VLE 492 mg/m3; 100 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VME 123 mg/m3 ; 25 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires indicatives

VLE (FR) 492 mg/m3; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires indicatives

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

141-32-2: acrylate de n-butyle

VLE 53 mg/m3; 10 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 11 mg/m3; 2 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE (FR) 53 mg/m3; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VLE (FR) 53 mg/m3; 10 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VME 11 mg/m3; 2 ppm

VME 11 mg/m3; 2 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites réglementaires indicatives

VLE (FR) 53 mg/m3; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires indicatives

109-99-9: tétrahydrofurane

VLE 300 mg/m3; 100 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 150 mg/m3; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

Effet sur la peau (OEL (EU))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 120 mg/m3; 50 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement:

Effet sur la peau

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 300 mg/m3; 100 ppm

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

VME 150 mg/m3 ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes

VLE (FR) 300 mg/m3; 100 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes

107-13-1: acrylonitrile

VLE (FR) 32,5 mg/m3; 15 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Limite donnée à titre indicatif

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 1 mg/m3: 0.45 ppm (Directive 2004/37/CE)

La date d'expiration de cette limite : 05 avril 2026

VLE 4 mg/m3 (Directive 2004/37/CE)

VLE 1,8 ppm (Directive 2004/37/CE)

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

Effet sur la peau

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

VME 1 mg/m3; 0,45 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes VLE (FR) 1,8 mg/m3; 4 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes VLE (FR) 15 mg/m3 ; 4,5 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes VME 4,5 mg/m3; 2 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires contraignantes

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. (Filtre à particules EN 143 type FFP2)

Protection des mains:

Lors de la manipulation de masses fondues brûlantes porter en outre des gants de protection contre la chaleur (EN 407), p.ex. en tissu ou en cuir.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter l'inhalation des vapeurs. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après utilisation de gants, laver la peau avec une lotion nettoyante et appliquer une crème de soin.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide Etat physique: granulés

Couleur: variable en fonction de la coloration

Odeur: inodore

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Seuil olfactif:

non applicable

domaine de fusion: 220 - 225 °C (DIN EN ISO 3146)

(1.013 hPa)

Intervalle d'ébullition:

Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant.

Point de sublimation:

Pas de données applicables

disponibles.

Inflammabilité: non auto-inflammable (dérivé du point d'inflammation)

Inflammabilité des produits aérosols:

non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

non applicable

Température d'auto-inflammation: > 400 °C (ASTM D1929)

Décomposition thermique: > 300 °C (TGA)

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Valeur du pH:

non applicable

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: insoluble (Ligne directrice 105 de

(20 °C, 1.013 hPa) I'OCDE)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur:

non applicable

Densité relative:

L'étude n'est pas nécessaire.

Densité: 1,30 - 1,50 g/cm3 (EN ISO 1183-1)

(20 °C, 1.013 hPa)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: sphéroïdal -

Surface Spécifique: 0,0 m²/g

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

non auto-inflammable

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une (VDI 2263, Feuille 1, 1.4.1)

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: 600 - 900 kg/m3 (DIN 53466)

(20 °C, 1.013 hPa)

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des Non corrosif pour le métal.

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues. Le produit est chimiquement stable.

10.4. Conditions à éviter

température: > 300 °C

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

page: 10/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition possibles:

monoxyde de carbone, tétrahydrofurane, acrylonitrile, styrène, 2-phénylpropène, eau, acrylate de nbutyle, dioxyde de carbone

Lors d'une forte surchauffe du matériau, des produits de décomposition gazeux peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le contact avec la produit en fusion peut causer des brûlures thermiques.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation

: Peut causer une irritation mécanique.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

page: 11/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): non applicable

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f, du règlement REACH de l'UE.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé. Cette information a été déduite de la structure de la substance. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

page: 12/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Selon l'expérience acquise à ce jour, le produit est inerte et non dégradable.

Le produit est difficilement soluble dans l'eau, il peut être éliminé de l'eau par séparation mécanique en station d'épuration adaptée.

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f, du règlement REACH de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

page: 13/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Autres informations sur l'écotoxicité: Le produit est un composé polymérique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Vérifier la possibilité d'une réutilisation.

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Les codes de déchet sont des récommandations du fabricant basées sur l'utilisation envisagée du produit. D'autres utilisations et des conditions différentes d'élimination chez l'utilisateur peuvent nécessiter d'autres codes de déchet.

Code de déchet:07 02 13 déchets plastiques

Emballage non nettoyé:

Vidanger entièrement l'emballage.Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport: Groupe d'emballage:

Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Pas applicable

Dangers pour l'environnement:

page: 14/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime

IMDG

Sea transport

IMDG

Produit non dangereux au sens des		Not classified as a dangerous good under	
réglementations de transport		transport regulations	
Numéro ONU ou numéro	Pas applicable	UN number or ID	Not applicable
d'identification:		number:	
Nom d'expédition des	Pas applicable	UN proper shipping	Not applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour

Pas applicable

name: Transport hazard Not applicable

le transport: Groupe d'emballage:

Pas applicable Pas applicable class(es): Packing group: Environmental

Not applicable Not applicable

Dangers pour l'environnement: Précautions particulières à

Aucun connu

hazards: Special precautions

None known

prendre par l'utilisateur

for user

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Pas applicable

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Numéro ONU ou numéro

UN number or ID number:

Not applicable

d'identification: Nom d'expédition des

Pas applicable

UN proper shipping Not applicable

page: 15/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (EU) Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 78

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 2661, 2662, 2663 Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66, 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

Le produit n'est pas classé dangereux.

La réglementation n'exige pas que nous rédigions une fiche de données de sécurité pour ce produit mais nous la fournissons à nos clients par courtoisie, au titre d'un engagement du groupe BASF.

RUBRIQUE 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

page: 17/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 06.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 30.09.2022 Version précédente: 8.0

Produit: ULTRADUR* S 4090 G2 NOIR 15051

(ID Nr. 30040021/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.